

Al Mawkih Al Thaqafi

N° 63 (Janvier 2025)

Revue culturelle et scientifique à Comité de lecture, éditée par la Commission Nationale pour l'Éducation, la Culture et les Sciences



» e fais appel à vous tous, médias, intellectuels, leaders d'opinion, société civile, enseignants, associations parents d'élèves et la famille communautaire en général pour contribuer, chacun de par sa position, à renforcer notre unité nationale et notre cohésion sociale en s'engageant activement en faveur de la transformation responsable de la société «

■ Son Excellence Monsieur, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, Président de la République, Président de l'Union Africaine
Le 13, décembre 2024 \ La ville historique, de Chinguetti

La treizième édition du Festival des Villes du Patrimoine :

**Directeurs d'organisations mondiales et internationales
intéressées par l'éducation, la culture et la science,
hôtes de mille ans florissants de culture et de savoir**



La treizième édition du Festival des Villes du Patrimoine :

Directeurs d'organisations mondiales et internationales intéressées par l'éducation, la culture et la science, hôtes de mille ans florissants de culture et de savoir



Al Mawkih
Al Thaqafi

Revue scientifique à comité de lecture,
éditée par la Commission Nationale pour
l'Éducation, la Culture et les Sciences

Directeur de Publication :

M. Mouhamed Ould Sidi ABDALLA
Le Secrétaire Général CNECS

Secrétaire de rédaction

Mariem Bekrine

Comité de Lecture :

Président :

Dr Mohamed Cheikh Rabani

Membres ;

Dr. Wagué Ousmane
Dr. Kane Mamadou Hadya
M. Kane Mohamedou Elimane
Pr. Ata-allah Elazami

CNECS

Tél. 45 25 48 03

Email : cnecsrim@gmail.com

B.P : 5115

Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou

Tel : +(222) 47 00 00 55

had.mac@gmail.com

3 La déconstruction du silence imposé aux femmes comme stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes

■ Professeur Abdoulaye SOW

6 Le bilinguisme dans la réforme de 1999 : le sens d'une interrogation.

■ Abdy Sidi Mohamed

11 Comment sécuriser les objets dans les musées ?

■ DICKO Abdoul

13 Le professionnalisme de l'enseignant mauritanien, mythe ou réalité ?

■ Dr. Yarba Ould AHMED VALL

16 L'Éducation des filles en Mauritanie

■ Présenté par : Tidiane Bocar Diagana

18 Le sort du bilinguisme en Mauritanie : Quelques propositions

■ Dr Mohamed Ould Rabani





Professeur Abdoulaye SOW
Enseignant chercheur en sciences sociales
Faculté des Lettres
Université de Nouakchott

La déconstruction du silence imposé aux femmes comme stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes

« Aucune culture ne peut se prévaloir de la défense et de la préservation de son identité culturelle en se livrant à des pratiques attentatoires à la dignité humaine. Les pratiques traditionnelles néfastes constituent de graves violations des droits des fillettes et de la femme »

Introduction

Nous sommes dans une société qui est de plus en plus violente. Cette violence prend une ampleur dans les grandes villes mauritaniennes marquées par la dislocation de la cellule familiale traditionnelle. La prévalence des violences faites aux femmes a atteint un seuil critique dans un environnement marquant une insécurité inquiétante.

C'est dire que toutes ces violences faites aux femmes et toute cette panoplie d'agressions dont sont victimes les jeunes filles et fillettes n'est pas étrangères à cette situation. Par ailleurs, on observe une hiérarchisation des priorités inacceptables des violences faites aux femmes. En effet, les pratiques traditionnelles néfastes focalisent toutes les énergies des pouvoirs publics et des Ongs alors que le viol est entouré d'un grand SILENCE.

La lutte contre le viol se limite à savoir comment soigner les victimes et non comment les aider à s'affranchir de ce profond traumatisme psychologique. Nous devons faire le serment et le choix d'une Nation respectueuse des droits de la femme.

Par ailleurs, le fait d'annoncer l'universalité des pratiques traditionnelles néfastes et les violences faites aux femmes permet d'instaurer un débat serein et décomplexé. En effet, dans toutes les sociétés humaines, on observe les violences faites aux femmes et se rassurer que les Africains n'aient pas le monopole de la violence et des sottises culturelles.

C'est dire que la lutte contre les violences faites suppose des connaissances et des compétences permettant de faire la différence entre les violences faites aux femmes ayant une origine culturelle et celles liées

aux contingences personnelles. On parle de pratique car il s'agit d'actes à faire et qui sont légitimés par la CULTURE. On ne saurait considérer les violences faites aux femmes comme un rituel recommandé par la culture. Il faut donc renforcer les capacités des acteurs de la société civile et cela passe par la connaissance, la compréhension et la déconstruction de la promotion de la culture du silence qui entoure les souffrances faites aux femmes, aux silences imposés et valorisés et aux humiliations vécues.

Approche culturelle

Nous allons essayer d'aborder deux points lors de cette intervention, en nous posant cette double question : Comment promouvoir et renforcer la culture de la résilience face à la persistance de la pratique des violences faites aux femmes? Comment déconstruire la culture du silence et de la quête du compromis face aux violences sexuelles ?

Il convient de souligner qu'au sein des sociétés africaines traditionnelles PATRIARCALES, on donne au silence féminin les prétendues vertus. C'est ainsi que savoir se taire et ne pas extérioriser ses souffrances sont des codes qui valorisent la femme. Cette imposture idéologique de la société patriarcale entraîne de très graves violations des droits des filles et de la femme en Mauritanie.

Il faut déconstruire ces prétendues vertus du silence par la promotion de la prise de parole des filles et des femmes dans l'espace public. Une telle entreprise suppose l'introduction dans nos canons traditionnels de communication les vertus de l'esprit critique, de la tolérance et du respect.



Mieux, il va falloir revaloriser ou bien réhabiliter les anciens espaces de liberté au sein de nos sociétés et ce à défaut de les restaurer. Comment briser le silence assourdissant ? Une approche ethno anthropologique sur les stratégies culturelles de maintien et de réduction s'impose. Au sein de la société Haalpulaar cette stratégie repose sur le couple VALORISATION/SANCTION.

En effet, le culte du silence est extrêmement valorisé chez la femme Haalpulaar. On entend très souvent «Elle ne se plaint jamais » Cette capacité de se taire mieux d'étouffer la souffrance est une vertu»Debbomo woytataako».

Le versant SANCTION est articulé autour de l'indexation et de la mise en quarantaine. On ne dévoile pas et on ne dénonce pas la Tradition. La contre argumentation culturelle instaure un climat de discussion et de débat qui donne la possibilité de jeter un regard critique sur la Tradition. Toutes les traditions sont-elles bonnes à préserver?

Peut-on, au nom de la préservation de la tradition, se livrer à des pratiques attentatoires à la dignité de la femme?

La volonté de se défaire des traditions non conformes à

la dignité de la femme est dite sans détour par les nouvelles générations de femmes mauritaniennes qui investissent sans complexe l'espace public.

Autres violences faites aux femmes

Il faut rajouter aux violences classiques faites aux femmes l'embargo matrimonial et la simplification des procédures de mariage.

Une autopsie des stratégies matrimoniales endogamiques en Mauritanie fait ressortir deux formes de pratiques néfastes à savoir l'embargo matrimonial et la simplification des procédures du mariage.

L'embargo matrimonial

En effet quand une cousine refuse les avances de son cousin, elle est victime d'un embargo matrimonial. Cet embargo se manifeste par le refus des autres cousins de la marier.

La simplification des procédures de mariage

Il y a toute une stratégie d'accaparement des biens au sein des communautés culturelles mauritaniennes et leur compréhension suppose un détour par la Patriarcat. En effet dans une société patriarcale, les hommes détiennent la réalité du pouvoir et le contrôle des biens.

Les femmes se devaient d'initier des stratégies pour obtenir le maximum de biens et de faveurs. Elles ont compris que le MARIAGE constitue une étape capitale et une occasion de TAILLE pour s'accaparer des biens.

La simplification des procédures du mariage prive la femme de ces biens car elle a commis un acte jugé honteux (grossesse en dehors des liens du mariage) et elle est l'objet de cette sanction. Il y a lieu donc de faire se mobiliser, pour éradiquer les violences faites aux femmes et les pratiques traditionnelles néfastes qui sont des pratiques attentatoires à leur dignité, d'où cette série de recommandations :

Diffuser des visuels dans l'espace public et initier des programmes qui mettront en lumière les multiples aspects basés sur le Genre et rappeler l'importance individuelle et collective pour lutter contre les violences sexuelles.

Analyser les différents facteurs à l'origine des inégalités salariales et proposer des actions concrètes à mettre en œuvre au sein des lieux de diffusion du pouvoir pour corriger ces inégalités et promouvoir l'égalité.

Encourager le développement des projets promouvant l'égalité, la participation, ainsi que la visibilité des femmes dans le sport.

Conclusion

Il convient de souligner avec force que de toutes les formes de violences faites aux filles et aux femmes, le viol est la plus abjecte. Le viol porte atteinte à l'honneur et à la dignité de la femme.

Puis, il entraîne toute une série de conséquences sanitaires sociales et psychologiques (stigmatisation, difficultés de trouver un mari dans un environnement où la virginité est valorisée).

Bibliographie

AKOTO E. et TABUTIN D. (1988), "Les inégalités socio-économiques et culturelles devant la mort", in Mortalité et société en Afrique au Sud du Sahara, G. pison, E. Van de Walle et Sala-Diakanda (éds.), Travaux et Documents, Cahier n° 124, INED, PUF, Paris, pp. 35-66.

SOW (Abdoulaye) Les valeurs socioculturelles structurantes de la personnalité Africaine Le cas de la société Haalpulaar Annales, FLSH numéro 45, Nouakchott, 2001

SOW (Abdoulaye) Les bonnes pratiques culturelles au sein de la société Haalpulaar IIEDH, Fribourg 2009

SOW (Abdoulaye) Les violations des droits culturels en Mauritanie IIED, Fribourg 2009

SOW (Abdoulaye) Les stratégies culturelles de lutte contre la pratique des mutilations génitales féminines en milieu Haalpulaar UEDH, Genève, 2010

SOW (Abdoulaye) La Contre Argumentation Culturelle comme stratégie culturelle de lutte pour la promotion de l'abandon de la pratique des MGF et des mariages précoces Formation des journalistes et des acteurs de la société civile Hôtel Wissal mars 2019

SOW (Abdoulaye) Les stratégies culturelles de lutte pour la promotion de l'abandon de la pratique des MGF et des mariages précoces en milieu scolaire Mauritanie Formation des jeunes filles leaders dans les lycées d'El Mina 2016

SOW (Abdoulaye) Les stratégies culturelles de lutte pour la promotion de l'abandon de la pratique des MGF et des mariages précoces en milieu scolaire Mauritanie Formation des jeunes filles leaders dans les lycées de Sebkhia 2017

SOW (Abdoulaye) Les stratégies culturelles de lutte pour la promotion de l'abandon de la pratique des MGF et des mariages précoces en milieu scolaire Mauritanie Formation des jeunes filles leaders dans les lycées de Tezvrag Zeina 2018

SOW (Abdoulaye) Les stratégies culturelles de lutte pour la promotion de l'abandon de la pratique des MGF et des mariages précoces en milieu scolaire Mauritanie Formation des jeunes filles leaders dans les lycées d'Arafat 2019

SOW (Abdoulaye) Les stratégies culturelles de lutte pour la promotion de l'abandon de la pratique des MGF et des mariages précoces en milieu scolaire Mauritanie Formation des jeunes filles leaders dans les lycées de Dar Naim 2020.

Abdy Sidi Mohamed
Docteur en Sciences du Langage
Maître de conférences
Responsable du Centre d'Enseignement
des Langues (CEL) ENAJM



Le bilinguisme dans la réforme de 1999 : le sens d'une interrogation.

Résumé

La réforme de 1999 en Mauritanie instaure un bilinguisme où l'arabe et le français sont érigés en langue d'enseignement durant tout le cursus scolaire et universitaire. Mais vu la particularité de ce bilinguisme (l'arabe pour apprendre les disciplines littéraires, le français pour apprendre les disciplines scientifiques) et la spécificité du contexte linguistique mauritanien plutôt plurilingue, quelques questionnements s'imposent à notre avis :

- Quel type de bilinguisme nous propose cette réforme ? N'est-il pas utopique, au vu des rôles assignés à chacune des deux langues où on risque de se limiter à une juxtaposition d'enseignement cloisonné, de parler d'un réel bilinguisme ?

- Quelles mesures pédagogiques et didactiques ont été et doivent être prises en compte pour accompagner un tel choix de politique linguistique ? Quelle place a été réservée au profil linguistique du petit mauritanien entrant à l'école ? A-t-on pensé à la nature des rapports qui doivent exister entre ces deux langues d'enseignement déjà différentes quant à leur statut et leurs approches pédagogiques et didactiques ? Quels rapports entretiennent-elles avec les autres langues du pays ?

Sans prétendre répondre à ces questions, l'article qui suit propose des pistes de réflexion à même, nous l'espérons, de contribuer à la compréhens-

sion de ce choix de politique linguistique dans le but d'améliorer un des aspects les plus importants et les plus déterminants de notre système éducatif : la langue d'enseignement.

Mots clés : Politique linguistique, Contexte pluriethnique et plurilingue, Système éducatif mauritanien, Réforme de 1999, Bilinguisme, langue d'enseignement.

D'aucuns ont considéré le bilinguisme instauré par la réforme de 1999 comme «utopique», ce qui n'est pas sans être sujet à controverse. Mais jusqu'à preuves et résultats autres que ceux relevés sur le terrain, ce bilinguisme, sans que nous puissions être catégoriques, peine à aller au-delà des textes et intentions de politique éducative. Ainsi, indécis à son égard, nous allons nous interroger sur ce qu'est le bilinguisme d'abord, pour ensuite aborder le cas spécifique de la Mauritanie.

Le bilinguisme : essai de définition

Le mot présente un flou terminologique : décrivant l'utilisation de deux langues, certains lui donnent une acception plus générique où il recouvrirait les situations où plus de deux langues sont présentes ou sont utilisées par l'individu ou par la société. Dans ce cas, le bilinguisme devient la forme simplifiée d'un phénomène universel plus répandu et plus complexe : le multilinguisme ou existence dans un même espace géographique et politique de plusieurs langues, cohabitant

plus ou moins pacifiquement, selon les rôles socioculturels et les fonctions pragmatiques qui leur sont attribués et selon leurs charges symboliques respectives :

« Il faut distinguer entre le bilinguisme (plurilinguisme) de la collectivité et celui de l'individu [...]. L'une des institutions les plus importantes en matière de langue est bien l'école. Elle peut avoir comme objectif de perpétuer le bilinguisme d'une population (bilinguisme de maintien) ou l'assimilation progressive des populations qui utilisent au foyer une langue autre que celle de l'Etat (bilinguisme de transfert). Entre ces extrêmes on peut placer une centaine de types d'éducation bilingue. [...] La compétence bilingue dépend non pas seulement de la nature des deux langues ou des variétés dialectales, de l'écart spatial et de la distance inter-linguistique entre elles, mais surtout des conditions de leur acquisition qui doivent être définies pour chacune des langues du bilingue ».

Le bilinguisme : cas spécifique de la réforme de 1999

Il va s'en dire, bien sûr, que le bilinguisme dont on va parler ici est cette catégorie connue sous l'appellation de «bilinguisme étatique». Bien que répondant à des impératifs politiques, sociaux et culturels, ce bilinguisme circonscrit à l'arabe et au français soulève, par la force du contexte et de l'environnement, la présence «cachée» de la préférence et



de la langue d'origine de tout un chacun des apprenants. D'où l'opportunité parfois de parler de plurilinguisme pour mieux traduire fidèlement la co-présence de toutes ces langues tant au niveau individuel que collectif et qui a été complètement ignorée par la réforme de 1999 : le Pulaar, le Soninké et le Wolof n'ont pas eu droit de cité aussi bien au fondamental qu'au secondaire. Au supérieur, il y a un département pour les trois langues à la FLSH (Faculté des Lettres et Sciences Humaines).

La réforme du système éducatif mauritanien a fait l'objet d'une loi approuvée par le parlement au cours d'une session extraordinaire tenue en Avril 1999. Ses fondements juridiques et ses outils linguistiques, déjà évoqués plutôt dans ce travail, figurent dans l'annexe I).

La première lecture qu'on peut faire de cette loi est que l'arabe et le français sont devenus officiellement les deux langues d'enseignement de tous les mauritaniens : la première pour les disciplines à vocation culturelle, morale et religieuse durant tout le cursus scolaire et la deuxième les disciplines scientifiques et techniques à partir de la troisième année du fondamental et de manière graduelle. En termes de statut scolaire, les deux langues sont désormais dans une situation d'égalité juridique relative.

En instaurant ce bilinguisme éducatif qui vient couronner quarante

années de réformes et de contre-réformes, de troubles politiques et d'accalmies provisoires [Cf. Chap.5 de ce travail], l'Etat mauritanien voulait donner naissance à une communauté nationale partageant un ensemble d'attitudes et de comportements linguistiques et sociaux vis-à-vis des deux langues en question. Plus explicitement, le défi était-il l'est d'ailleurs encore - d'arriver à la situation où Arabes et Négro-mauritaniens adopteront les mêmes attitudes et acquerront relativement les mêmes compétences en arabe et en français, non seulement à partir de la fonction identitaire de chacune de ces langues, mais aussi par leur fonction véhiculaire.

Pour remplir leur mission de langues co-fondatrices d'une communauté bilingue où frontières politiques et linguistiques coïncideraient, l'arabe et le français – qui rappelons le, recouvre son officialité par cette réforme – doivent être complémentaires et leur enseignement, loin de se réduire « à la simple juxtaposition d'enseignement cloisonné de deux langues (Cavalli Marisa, 2008, p32) », doit construire « plutôt une compétence communicative à laquelle contribuent toute connaissance et toute expérience des langues et dans laquelle les langues sont en corrélation et interagissent (CECR, 2001 :12/cité par Cavalli Marisa, 2008, p.32) »

Comme préalable à un tel enseignement et à une telle interdépen-

dance entre les deux langues de scolarisation, il convient de ne pas perdre de vue le profil linguistique de l'enfant mauritanien, de quelque ethnie qu'il soit, au regard des différents contacts aux langues auxquels il est exposé. A la faveur des milieux familial, social et scolaire, l'esquisse linguistique de cet enfant donnerait des combinaisons variées susceptibles de donner lieu à un enseignement différencié de ces deux langues.

Ainsi et à la faveur d'un enseignement efficace «des langues de l'école», d'une mise à contribution des langues d'appartenance et d'un meilleur déroulement des apprentissages, nous nous trouvons ici dans une situation où le bilinguisme se développerait, au regard des langues en présence, à divers niveaux et dans une même classe.

De toute façon, l'apprenant vivra ce bilinguisme de manière très différenciée, selon son origine ethnique mais aussi selon sa provenance sociale :

- Si devant le français, les enfants mauritaniens démarrent avec les mêmes chances - rappelons quand même une meilleure prédisposition mentale et psychologique chez les enfants négro-mauritaniens avec des représentations plus positives de cette langues et un meilleur rapport à l'écrit de ceux vivant dans un milieu alphabétisé en arabe les enfants maures partent avec plus de prédispositions en arabe, du fait de la contiguïté de cette langue avec le Hassaniya ;

- Alors que les enfants aussi bien maures que négro-mauritaniens issus de milieux (castes sociales voir chap.2 : aperçu sociolinguistique) plus rompus à une éducation traditionnelle de lecture et d'écriture en arabe seraient bien partis pour vivre ce contact aux deux langues d'enseignement, les autres le vivraient plus difficilement.

C'est dire combien l'ambition d'instaurer un enseignement bi-

lingue en Mauritanie qui, par-dessus tout, est louable et va dans le sens de la logique des choses, n'est pas sans exiger une remise en question de l'arsenal didactico-pédagogique jusque-là, en vigueur. C'est dans ce sens que nous l'abordons dans les paragraphes à venir, en interrogeant les objectifs, l'approche et la méthode d'enseignement. Cet enseignement bilingue doit surtout trouver les conditions de cohérence d'apprentissage des deux langues d'enseignement : l'arabe et le français.

Tout d'abord, rappelons qu'en tant que langues d'enseignement, les deux langues présentent une situation de bilinguisme à dominance : l'arabe dans les séries littéraires et le français dans les séries scientifiques. Par ailleurs, l'horaire, le coefficient et les conditions de régulation de passage entre cycles permettent de conclure que nous sommes en présence de ce que Laponce appelle un bilinguisme «à dominance unique» en faveur de l'arabe au fondamental et au secondaire 1er cycle et d'un bilinguisme que nous appelons «à dominance mobile» ou «à dominance fluctuante» selon qu'il s'agit des séries scientifiques ou littéraires au deuxième cycle secondaire.

De toute façon, nous sommes en présence d'un bilinguisme où c'est «le modèle d'alternance» qui exprime la manière et l'ordre avec lesquels les deux langues sont présentes : la première utilisée pour certaines disciplines et la deuxième pour d'autres. Donc, les apprenants doivent être mis en contact avec les deux langues dans les mêmes conditions et suivant les mêmes principes méthodologiques car les habilités langagières à faire acquérir dans l'une ou l'autre des deux langues répondent d'un même impératif, celui d'une langue d'enseignement où les individus auront une maîtrise suffisante de deux systèmes linguistiques dans lesquels ils reçoivent des enseignements ; c'est-à-dire qu'ils auront

besoin de savoir y comprendre, parler mais surtout réaliser, imaginer, lire et écrire ; ce qui fonde des besoins évidents d'une langue plus académique à acquérir, à apprendre certes dans sa dimension communicative (FLE/ALE), mais surtout à connaître et à découvrir dans ses enseignements de base, dans son fonctionnement, dans sa littérature et dans son histoire (ALS/FLS). Une telle situation commune à tous les apprenants pose, par ailleurs, de nombreux problèmes d'interaction au niveau de tous les acteurs de l'opération d'apprentissage :

- Des apprenants d'origine ethnique, donc de langues d'origine diverses ;
- Un enseignant qui n'a plus un seul mais plusieurs types de rapports ethnolinguistiques avec ces élèves ;
- Une gestion conciliée et des procédés et méthodes harmonisés de l'enseignement de deux langues qui ont peu de chose à partager dans ce domaine : autant le français est victime, en Mauritanie, d'une floraison quantitative «de méthodes et méthodologies de FLE», l'arabe, lui est en manque de méthodes d'apprentissage spécifiques et on y fait recourt encore à des pratiques syllabiques et des approches de la langue et de la littérature parfois désuètes. La confrontation de leurs enseignements dans le cadre de concertations entre enseignants, conseillers et inspecteurs des deux bords conciliera certainement leur apprentissage avec ce qu'il devait être réellement. Elle apportera l'équilibre qui manquait à ce bilinguisme et le fera bénéficier d'une prise en charge plus instructive et plus positive ;
- Des moyens didactiques, un environnement et une organisation théoriquement uniformisés (effectifs des classes, horaires, coefficients et programmes).

La coprésence des deux langues pose aussi des problèmes d'interférences entre les codes :



Interférence de la langue d'origine avec la langue d'enseignement chez l'enseignant ;

- Interférence de la langue d'enseignement avec l'autre langue d'enseignement d'une part et avec les langues d'appartenance d'autre part chez les apprenants. Ajoutons à cela les interférences entre les langues et la langue utilisée (niveau de langue).

A propos de cette langue d'origine ou langue d'appartenance, force est de s'interroger au sujet des innombrables difficultés qui lui sont associées :

- Faut-il la censurer ?
- Faut-il la tolérer avec tous les risques de complications pédagogiques que cela pourrait occasionner, en raison du multilinguisme d'appartenance des apprenants (manifestations transcodiques, interférences de parlers vernaculaires) ?
- Comment éviter d'instaurer un système discriminatoire en faveur de l'une ou l'autre de ces langues?

Répondre à ces questions revient obligatoirement à revoir les outils et



moyens didactiques et pédagogiques jusque-là mis à contribution, en menant une réflexion approfondie sur les différents problèmes que pose l'enseignement des langues dans un tel contexte ; l'enseignement de l'arabe et du français est appelé à s'adapter à ce contexte caractérisé par une diversification accrue des besoins linguistiques des apprenants : l'arabe pour accéder aux disciplines littéraires et le français pour apprendre et connaître les disciplines scientifiques et ce jusqu'au baccalauréat où l'élève achèvera de se spécialiser.

En plus du renouvellement des pratiques pédagogiques par l'intervention sur la formation et le perfectionnement des enseignants, la réussite du volet linguistique de la réforme de 1999 passe par une rénovation des contenus linguistiques de l'enseignement des langues, avec un débat à trancher : faut-il se contenter d'enseigner l'arabe littéraire et le français fonctionnel (appelé aussi français des sciences et techniques) ou, au contraire enseigner l'arabe et le français généraux, en se

fondant sur la théorie qu'une langue ne permet d'accéder aux savoirs et savoir-faire pratiques que si elle est apprise dans sa globalité ?

Circonscrire «le français langue d'enseignement des sciences» par rapport non seulement au français général mais aussi à l'arabe, relève d'une vision restrictive porteuse à terme d'une instrumentalisation d'une langue qui, pour les mauritaniens, représente bien plus qu'un simple outil. De même que l'arabe ne doit pas être enseigné comme une langue uniquement «littéraire « dépourvu de toute dimension logique et incapable de véhiculer un savoir scientifique et technique.

Pour une cohérence du système d'apprentissage des deux langues, il doit être adopté une démarche globaliste qui tient la langue pour un tout dont la maîtrise constitue une compétence répondant à toutes les situations de communication. Agir dans cette optique permettrait d'éviter que s'installe une discrimination entre les deux pôles du bilinguisme auquel concourt la réforme de 1999 d'une part et que s'ins-

titue un enseignement des langues au rabais d'autre part. Mais une telle démarche globaliste ne doit pas non plus exclure les notions de «français langue d'enseignement des sciences» et « l'arabe langue de culture». Ces notions sont d'un grand apport pour la qualité et l'efficacité de la réflexion sur notre système d'apprentissage des langues. Elles lui sont même nécessaires si elles sont abordées dans une acception de sophistication et d'affinement des pratiques de classe.

Pour récapituler, nous dirons qu'un bilinguisme digne de ce nom pour notre école doit porter sur un enseignement d'arabe et de français orienté vers une maîtrise égale des deux langues dans leur aspect général, leur aspect fonctionnel devant être considéré comme le plus de la spécialité. Il va de soi, bien sûr, que les conditions, les objectifs, l'approche, la méthodologie doivent accompagner une telle option. Ecouter les avis et suggestions des responsables de l'éducation (parents d'élèves, directeurs centraux, inspecteurs, conseillers pédagogiques...) au sujet du bilinguisme dans la réforme de 1999 est - à son tour - très édifiant dans le sens de ce qu'on vient de développer : « Toutefois, les interviewés s'accordent à dire que le type de bilinguisme instauré par la réforme de 1999 «formera deux types de mauritaniens : un scientifique en français et un littéraire en arabe» et que «derrière la situation préoccupante et le manque de cadre stricte et stable pour les langues, le type de bilinguisme instauré est-il réellement bilingue ? Il utilise les deux langues de manière différente : une idée originale mais il y a incertitude à arriver à un bilinguisme suffisant». Ils précisent qu'un tel bilinguisme «est une surcharge pour les apprenants ; il est à revoir et ses résultats apparaîtront à partir de l'année 2010-2011 avec la sortie du décret réglementant le baccalauréat» ».

Bibliographie

- AKINCI, Mehmet-Ali., DE RUITIER, Jean Jaap., SANAGUSTIN, Floréal. (2004) : « Le plurilinguisme à Lyon : Le statut des langues à la maison et à l'école », Le Harmattan, 196p.
- BILLIEZ, J. (dir. 2003) : Contact de langues : modèles, typologies, interventions, L'Harmattan.
- BOUCHEZ, Karine. (septembre 2007) : « Construction d'une compétence bilingue disciplinaire dans le cadre d'un programme d'enseignement bilingue », Tréma, n° 28, p. 63-70,
- CAVALLI, Marisa (2003) : Discours bilingue et apprentissage des disciplines : réflexions d'après les expériences du Val d'Aoste Lidil, hors-série, p. 31-46,
- CHARTRAND, Pierre (dir.) (1977) : Situation linguistique et politique de la langue en Mauritanie : essai de description, Nouakchott, E.N.A., 152 p.
- DIA, Alassane (2007) : Le français en contact avec les langues en usage en Mauritanie : Etude de quelques productions d'élèves en filières bilingue, Thèse de doctorat, Marc Bloch.
- DIAGANA, Seydina Ousmane (1992) : Contacts de langues : approche sociolinguistique des emprunts du soninké au français, à l'arabe et pulaar, Thèse nouveau doctorat, Université de Paris V, 632 p.
- DIAGANA, Seydina Ousmane (1996) : « le français et les langues de Mauritanie : l'exemple français-soninké », in Julliard, C., Calvet, L.-J. (éds), Les politiques linguistiques, mythes et réalités, pp.167-174.
- HARDOUIN, Magali. (septembre 2007) : « L'utilisation de deux langues permet-elle de clarifier et d'enrichir les savoirs disciplinaires ? » Tréma, n° 28, p. 71-80.
- MARTINEZ, P., PEKAREK, S. (dir.2000) : Comment les langues se mélangent. Code-switching en francophonie, E.N.S. Editions, collection Notion en Question.
- MOORE, Danièle. (2006) : « Plurilinguisme et école », Paris, Editions Didier, 320p
- OULD ABDI, Sidi Med (1990) : L'enseignement du français dans le premier cycle secondaire filière arabe, Approche d'une situation d'apprentissage, Mémoire de maîtrise, Université de Nouakchott, 87 p.
- OULD ABDI, Sidi Med (2011) : Questionnaire d'enquête destiné à certains acteurs de l'éducation (inspecteurs, directeurs...), aux enseignants et aux élèves du secondaire (pp 270 – 330) in Thèse de Doctorat nouveau régime « Etude sur l'enseignement du français, langue d'enseignement des disciplines scientifiques : français langue étrangère ou langue seconde ?, Université de Grenoble, 587 p.
- OULD MED LEMINE, Idoumou., « Le bilinguisme dans le système éducatif mauritanien : essai de réflexion », 3ème séminaire sur l'Harmonisation des Programmes de Français (HPF), Nouakchott, 15 au 20 janvier 2002, pp.13-14.
- VIGNER, Gérard. (janvier 2000) : « Quelles approches dans un enseignement du français en classes bilingues ? FLE ou FL2 ? », Français dans le monde (Le) : recherches et applications, n° spécial, p.141-149.



DICKO Abdoul
Chercheur

Comment sécuriser les objets dans les musées ?

1. Le Dictionnaire de l'Académie définit le terme de "Sécurité" comme la "prévention des risques naturels, des accidents techniques dans une zone donnée, par opposition à Sûreté, qui s'attache à la lutte contre les actes de malfaissance, contre les délits et les crimes."

La Sécurité (1) des objets exposés dans les musées s'avère une chose extrêmement importante et quasi indispensable. Les musées représentent une cible exposée aux risques d'intrusion, de dégradation et de vol, en raison de la diversité des collections qu'ils abritent et du trafic illicite toujours vivace.

Toutes les œuvres sont menacées par des agressions extérieures involontaires et des dégradations. La question de la documentation et de l'inventaire de ces œuvres est en liaison avec les problèmes de sécurité d'où la nécessité de détenir un inventaire.

La sécurité des musées repose sur une mise en œuvre attentive et combinée de moyens techniques et humains adaptés au contexte de chaque établissement. Les œuvres d'art dans les musées sont d'une grande diversité. De par leur valeur ou tarif, leur rareté ou leur beauté, tout le monde les convoitise.

I. Dégradations accidentelles et volontaires

- Dégradations accidentelles
- L'incendie

Généralement, on ne prête pas assez attention à la protection contre l'incendie des œuvres ou objets d'art exposés dans les musées. Dans la vie d'un bâtiment, il y'a des périodes plus ou moins risquées. La construction, bien évidemment, mais surtout les



périodes des travaux lorsque ceux-ci comportent des chantiers sur lesquels sont utilisés des techniques de découpage et de soudure. Il est demandé et impératif d'être très vigilant.

Les grands principes sont que le personnel qui effectue les travaux doit :

- être habilité ;
- disposer de matériel d'extinction ;
- savoir utiliser ce matériel ;
- cesser toute activité dangereuse au moins deux heures avant la fin du chantier ;
- effectuer une ou plusieurs rondes quelques heures après la fin des travaux.

Le feu se combat au moyen d'extincteurs qui doivent être adaptés aux risques. Dans un musée, une bibliothèque, on recommande des extincteurs à eau pulvérisée sans additif.

Pour les risques électriques (tableaux

de distribution), un extincteur à dioxyde de carbone (CO2) est conseillé. Enfin, dans les ateliers de restauration, il faut adapter le type d'extincteur aux produits utilisés.

Afin de découvrir le feu au plus vite, il est très important de disposer d'une détection automatique d'incendie. Cette installation n'aura d'utilité que si la centrale à laquelle aboutissent toutes les informations est surveillée en permanence.

Pour les petits établissements ou les maisons particulières, qui ne peuvent disposer d'un service de permanence, il existe la possibilité d'être relié directement à une centrale de télésurveillance. Si, malgré toutes les précautions, un feu venait à se déclarer, il faut l'empêcher de se propager. Pour cet effet, rien ne vaut la fermeture tous les soirs de l'ensemble des portes séparatrices entre chaque pièce de l'établissement.

Quelques conseils pratiques pour éviter un feu :

- vider les poubelles le soir plutôt que le matin ;
- couper l'électricité ou mieux débrancher tous les appareils électriques ;
- interdire les appareils électriques volants tels que cafetières, chauffage individuel ;
- maintenir l'établissement dans un grand état de propreté.

- Inondation :

L'eau présente un risque non négligeable pour le patrimoine. Son mode d'action est mieux connu et plus prévisible. L'eau va toujours de haut en bas et le risque est multiplié lorsqu'il y a une canalisation. Pour se protéger du risque d'atteinte des œuvres par l'eau, il convient, lors de conception même du Bâtiment, d'éviter de faire passer des canalisations dans des pièces sensibles, de ne pas installer des réserves, ou ne pas entreposer des objets précieux dans des pièces se trouvant sous des sanitaires.

Notons que les dégâts dus à l'eau sont souvent associés à ceux du feu, quand l'incendie est combattu par les pompiers. En effet, ceux-ci arrosent abondamment pour éteindre les flammes, et l'eau s'accumule généralement un peu partout, imprégnant en particulier les matériaux poreux (plâtre, pierre, bois, tissus...). Après l'incendie, il est souhaitable d'éliminer l'eau et d'aérer les locaux.

Quelques conseils pratiques pour éviter les dégâts dus à l'eau :

- nettoyer régulièrement les chenaux ;
- vérifier régulièrement les joints des canalisations ;
- ne pas disposer d'œuvres dans les locaux en sous-sol où passent de nombreuses canalisations et descentes d'eau pluviale.

Pour ces deux ennemis, le feu et l'eau, on augmente très sensiblement le risque s'il existe un ou plusieurs logements imbriqués dans l'établissement.

Plan de sauvegarde des collections :

Il est vivement recommandé d'établir en concertation avec les sapeurs-pom-

piers locaux un plan d'évacuation d'urgence des œuvres d'une collection. En cas d'incendie, seuls les pompiers pourront pénétrer dans les locaux, il convient donc qu'ils savent quelles sont les salles à évacuer en priorité. Pour cela, les conservateurs doivent leur enseigner comment décrocher un tableau, comment transporter une poterie etc....

Le plan de sauvegarde doit aussi prévoir des moyens de transport en passant, par exemple, une convention avec un transporteur, les services municipaux ou autres.

Le plan doit prévoir un lieu où doivent être déposés les objets tout en assurant leur sécurité contre le vol.

On peut penser à un gymnase, une école ; le mieux étant encore de passer un accord avec un établissement du même type et donc de profiter de ses conditions de sécurité contre le vol.

Le vol :

Un vol peut être soit commandité soit occasionnel. La défense peut être de trois origines différentes : matérielle, électronique et humaine.

• La protection matérielle permet d'empêcher, ou de retarder le plus longtemps possible, l'approche du voleur de l'objet convoité. Les portes doivent être fermées à clef avec des serrures de sécurité, les fenêtres doivent être munies de volets ou de vitres anti-effraction, les vitrines des musées doivent être fermées à clef et munies de verres anti-effraction.

• La protection électronique est composée de trois niveaux concentriques. Une première détection dite périmétrique permet de détecter l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, ou bien le bruit d'une vitre. Le deuxième niveau est dit volumétrique. Cette protection permet de détecter toute personne qui a pénétré dans le volume à protéger. Le troisième niveau concerne l'objet lui-même.

Dans les musées notamment, les objets les plus précieux pourront être protégés par une détection ponctuelle qui donnera l'alarme lorsqu'on s'approche ou bien lorsqu'on déplace l'œuvre.

Comme pour la détection incendie, il est essentiel que la centrale soit sous

surveillance permanente. Pour la nuit, une des solutions peut être de recourir à la télésurveillance.

• La protection humaine consiste tout simplement à avoir des agents dans les salles et à effectuer des rondes.

Ces trois types de défenses sont complémentaires et doivent être combinés pour assurer une bonne protection des œuvres muséales contre le vol.

Quelques conseils pratiques :

- ne pas placer de petits objets près des portes, sorties, escaliers ;
- ne pas laisser les visiteurs seuls dans un établissement ;
- fermer l'établissement si vous n'avez pas les moyens d'assurer sa sécurité (notamment aux heures des pauses)

- Le vandalisme :

Les moyens pour se protéger du vandalisme se rapprochent de ceux utilisés pour se protéger contre le vol en particulier dans les musées ou édifices recevant du public. Le facteur humain est plus important et les agents doivent être aux aguets de personnes suspectes qui tournent autour des œuvres.

II. L'inventaire dans les musées :

La tenue de l'inventaire qui revient au Conservateur de musée est une opération obligatoire qui, en établissant l'identification précise des objets inscrits, en garantit l'inaliénabilité et en permet la gestion. On comprend alors pourquoi elle requiert la plus grande rigueur.

Conclusion

De par sa valeur ou tarif, sa rareté ou beauté, le patrimoine muséal doit être impérativement protégé pour une pérennité durable de ce trésor joyeux.

SOURCES ET REFERENCES

1. BESSON (Daniel), Pourquoi et comment doit-on protéger les musées ? 2023.
2. BIETRY – RIVIERRE (Éric), Sept points pour améliorer la sécurité dans les musées, 2013.
3. DICTIONNAIRE de l'Académie, Sûreté et sécurité des musées en France.



Dr. Yarba Ould AHMED VALL
Enseignant chercheur en didactique du FLE
et en Ingénierie de formation
A l'ENS de Nouakchott

Le professionnalisme de l'enseignant mauritanien, mythe ou réalité ?

Introduction et mise en situation

Quel enseignant faut-il former aujourd'hui en contexte mauritanien ? En réponse à cette question, nous dirons que c'est un enseignant qui se définit comme professionnel, autonome, responsable et qui agit en fonction des objectifs et des finalités préconisées par les autorités éducatives du pays. Pour Meirieu (1993), le concept d'enseignant professionnel recouvre une signification beaucoup plus large que ne laissent croire certains spécialistes du domaine.

La nécessité actuelle pour notre pays est donc de former des professionnels capables de penser et d'agir de façon autonome et responsable à partir d'objectifs généraux et des principes éthiques. A travers cet article, nous allons -dans un premier temps- faire un repositionnement conceptuel de la notion d'enseignant professionnel en science de l'éducation, puis un deuxième temps faire un diagnostic de la formation professionnelle en contexte éducatif mauritanien.

Enfin, nous présenterons quelques pistes de didactique professionnelle pour introduire dans nos Institutions de formation la notion d'enseignant réflexif et autonome.

A la fin, nous présenterons une bibliographie des ouvrages traitant cette question, aujourd'hui, au centre de la formation initiale et continue des enseignants.

Mots-clés: enseignement- autonomie- réflexivité- professionnalisme.

1. Cadrage théorique

Aujourd'hui, il est admis dans les Sciences de l'Education et particulièrement en Ingénierie de formation que "l'enseignant professionnel" est celui qui arrive à rompre avec les vieilles méthodes traditionnelles, en mettant en place un enseignement basé sur la réflexivité et l'autonomie.

L'activité réflexive est en lien direct avec "la pratique pédagogique des compétences de l'enseignant professionnel et constitue un outil indispensable pour la construction de l'identité professionnelle dans l'exercice du métier à différentes échelles" (Altet, 1994). Dans ce cadre précis d'élucidation de la pratique pédagogique, la formation devient "objet de réflexion et de recherche" (Perrenoud, 1997), en vue de la mise en place d'un apprentissage de qualité au profit de l'apprenant, objet de savoir.

A partir de ce premier constat, nous pouvons déjà dire que l'enseignant professionnel est "celui qui possède des compétences de réflexivité, c'est-à-dire qu'il réfléchit, en amont et en aval, qu'il se penche sur ce qu'il va faire ou ce qu'il a fait, c'est" l'axe d'enseigner" qu'il anticipe sur les actes cognitifs, puis constate leurs réussites et leurs échecs, c'est "l'axe d'apprendre" (Le Boterf, 2009, Paquay et al. 2001).

Cette notion de "professionnalisation", nous la retrouvons pour la première fois dans les travaux de Schon

(1974-1985), qui définit l'enseignant professionnel, comme quelqu'un qui "réfléchit dans et sur son action pédagogique pour mieux la remodeler en vue d'un meilleur apprentissage" (cité par Perrenoud, 1995).

Mais le problème n'est pas là ! Il se situe au niveau de "réfléchir", qui pose évidemment pour l'enseignant "la question des savoirs de référence" (Jonnaert, 2002) sur lesquels il doit s'appuyer pour enseigner dans la classe. Ces savoirs "à enseigner" ne sont pas d'ailleurs "scientifiques" pour la plupart, ni même "savants", et c'est à l'enseignant de les adapter, et les "transposer" (transposition didactique" (Chevallard, 1995), en vue de les "contextualiser" au contexte d'apprentissage dans lequel il évolue. Ils (savoirs) sont à cet effet "professionnels" dans la mesure où ils "soutiennent même l'exercice du métier" (Altet, 2002), et sans eux (les savoirs), l'enseignement-apprentissage n'a aucune valeur...

Et notre système éducatif dans tout ça ? Commençons par un diagnostic général des difficultés du système éducatif liées aux pratiques enseignantes dans nos établissements de formation.

2. Diagnostic général de la formation initiale en milieu éducatif mauritanien

Un regard de l'intérieur, nous amène à dire que le type d'enseignement - apprentissage pratiqué dans nos classes se déroule dans des conditions difficiles, caractérisées par les dys-

fonctionnements pédagogiques et organisationnels :

- La baisse du niveau linguistique des enseignants dans les deux langues pour dispenser un enseignement, conformément au nouveau statut des langues d'enseignement,
- L'absence de formation suffisante et adéquate permettant de prendre en charge les disciplines scientifiques enseignées en français,
- L'absence d'outils pédagogiques appropriés pour un enseignement, en général et des langues étrangères, en particulier,
- Les classes pléthoriques.

Rappelons dans ce cadre, que ces difficultés s'accroissent par l'adoption par la plupart des enseignants d'un enseignement "frontal", qui démobilise les élèves et appauvrit l'environnement des apprentissages des langues. Et, cela est d'autant plus que la mémoire collective mauritanienne –porteuse de la tradition- l'enseignant est celui qui sait, qui dispense la "bonne parole" et qu'on doit écouter attentivement, d'où une centration du savoir sur l'enseignant, plutôt que sur l'élève.

Cette conception traditionnelle de l'apprentissage part du postulat selon lequel l'élève a la tête vide et le rôle de l'enseignant et de lui transmettre du savoir, sans qu'il puisse agir, ni intervenir, car la connaissance est considérée comme objet extérieur à la cognition.

Ce modèle est ainsi basé sur deux pré-supposés :

- la neutralité conceptuelle de l'apprenant : l'apprenant est passif, considéré comme une «page blanche» à remplir, une «cire molle». Il est alors considéré que le rôle principal de l'enseignant est de déposer son empreinte sur un apprenant.
- la non déformation du savoir transmis : l'enseignant doit s'assurer que l'apprenant a bien réceptionné ce qu'il a tenté de lui transmettre et qu'il est capable de le répéter sans commettre

d'erreur.

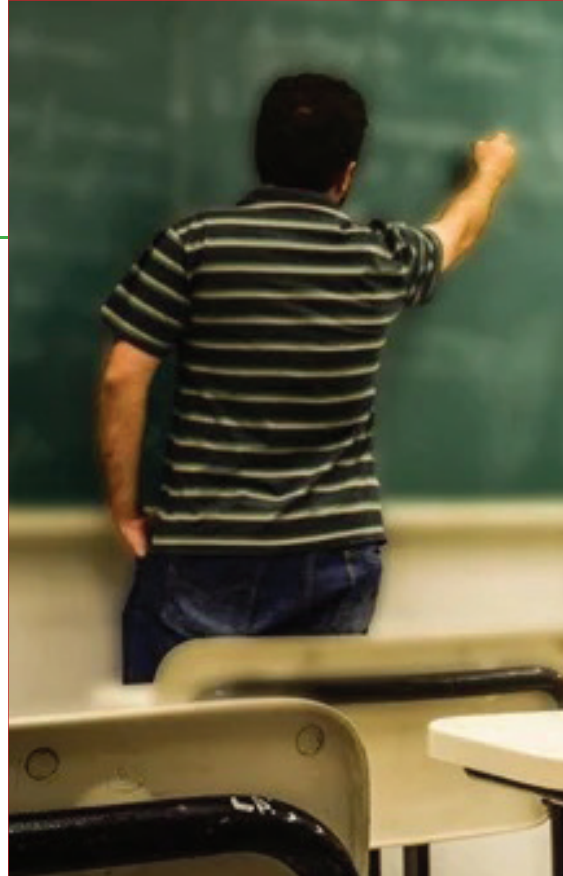
La plupart des travaux dans ce domaine (Jonnaert, 2002 ; Perrenoud, 1996, Altet, 1997), ont mis en évidence le rôle déterminant et primordial joué par les compétences de l'enseignant sur le rendement des élèves. ; la qualification intellectuelle et didactique de l'enseignant influe sur les performances des élèves et sur 'la relation didactique' entre les protagonistes de l'interaction dans la classe. Et on peut se demander d'ailleurs, si le faible rendement de nos écoles aujourd'hui n'est pas une conséquence de ce manque de qualification intellectuelle des enseignants .

Notre expérience d'enseignant chercheur nous permet d'affirmer que cette absence de "professionnalité" (la notion est de Le Boterf) viendrait de 'la manière d'enseigner' particulièrement de nos pratiques enseignantes et apprenantes, qui ne sont plus adaptées aujourd'hui à notre nouveau contexte d'enseignement.

Il serait donc urgent, de revoir nos méthodes/méthodologies d'enseignement/apprentissage de l'ensemble des disciplines enseignées à l'école primaire. Les expériences pédagogiques et didactiques-où la classe devient objet de recherche (Comiti, 2001)- ont montré qu'une "gestion constructiviste" de l'apprentissage est beaucoup plus bénéfique pour les élèves qu'une "gestion traditionnelle" fondée sur la transmission passive du savoir.

Cette forme de "l'apprentissage par l'agir" permet aux élèves de "construire" leurs connaissances ensemble, de trouver la solution aux problèmes posés par la négociation et les échanges, ce qui favorise l'intégration, le respect de l'autre, en favorisant le "vivre ensemble", barrant la route à toute forme d'exclusion ou d'oubli. Cet idéal n'est-il pas celui de l'école démocratique et citoyenne ?

C'est pourquoi la formation initiale dans notre système éducatif doit être



considérée et conçue comme « le socle inébranlable du développement professionnel continu des enseignants » (Perrenoud & al. 1998). A cet égard, l'école mauritanienne doit refléter et gérer le multilinguisme - désormais une des caractéristiques du nouveau système installé dans le pays.

Les enseignants que nous avons rencontrés lors des visites d'observations de classes, attribuent le malaise dans lequel se trouvent aujourd'hui, à l'école en général :

- au statut social de l'enseignant, ses conditions de travail, à la formation dispensée, qui ne correspond plus à la réalité du terrain de l'école mauritanienne;
- à une absence de définition de la profession et à l'enfermement dans des tâches identiques pendant 20-30 ans;
- aux réformes promulguées depuis l'indépendance, et aux options contradictoires du monde politique qui ne se soucie pas de la réalité et de l'état lamentable dans lequel se trouve l'école et les enseignants en général;

Pour corriger ces dysfonctionnements pédagogiques et organisationnels, la formation initiale et continue doivent faire apparaître les caractéristiques suivantes :

- une formation bilingue, capable de



porter et transformer le système de manière positive en tenant compte des aspirations du peuple mauritanien,

- une préparation rigoureuse de l'enseignant à gérer et à être opérationnel dans ce nouveau contexte bi/multilingue, de l'école mauritanienne d'aujourd'hui,
- une meilleure intégration pédagogique, des dimensions de la formation initiale et continue d'une part, et l'évaluation (formative et sommative) à tous les niveaux du système éducatif d'autre part,
- une centration sur l'apprentissage de l'élève, pour promouvoir une nouvelle forme de collaboration et de négociation en classe.

Conclusion

En guise de conclusion, nous dirons que le professionnalisme des enseignants mauritaniens est en construction et qu'il est un enjeu crucial pour transformer le système éducatif et garantir la réussite des apprenants. Cela nécessite des réformes profondes dans la formation des enseignants, une intégration accrue des outils numériques et une revalorisation de leur rôle. Ainsi, pour transformer durablement le système éducatif et rendre les enseignants mauritaniens professionnels,

ces mesures semblent être incontournables :

- mettre en place des politiques éducatives cohérentes : les réformes éducatives successives ont souvent manqué de continuité et de cohérence. Pour éviter ce problème, il est crucial de :
- développer une vision stratégique à long terme pour l'éducation.
- assurer une implication active des enseignants dans les prises de décisions,
- créer des mécanismes d'évaluation régulière pour mesurer l'impact des réformes sur le terrain.
- une gestion des ressources humaines améliorée par :
- le recrutement et formation : le processus de recrutement doit cibler des profils motivés, et leur formation initiale doit être axée sur des besoins réels du terrain,
- carrière enseignante : la diversification des tâches et des responsabilités au cours de la carrière pourrait rendre le métier plus attractif et stimulant.
- intégration de la pédagogie inclusive et interculturelle par ;
- la promotion de l'acceptation et la valorisation des différentes identités culturelles et linguistiques.
- l'intégration harmonieuse des apprenants issus de milieux variés.

- formation des citoyens capables de dialoguer et de collaborer dans une société pluraliste.

Dans cet ordre d'idées, la formation continue ne doit plus être perçue comme une option, mais comme une nécessité pour répondre aux évolutions constantes des méthodes et des outils pédagogiques. Pour cela, il est urgent de :

- créer des programmes modulaires et flexibles adaptés aux besoins des enseignants, notamment dans les zones rurales où les défis sont spécifiques,
- miser sur le numérique pour offrir des formations en ligne accessibles à tous, réduisant les contraintes géographiques et de temps.
- encourager les échanges entre pairs : les communautés d'apprentissage professionnel, où les enseignants partageant leurs expériences et apprenant les uns des autres, peuvent avoir un impact sur la qualité de la formation.

Références bibliographiques

- Altet, M.(2002).Laformationprofessionnelledesenseignants.Analysesdespratiques et situations pédagogique. Paris : PUF
- Jonnaert, Ph.(2002).Compétences et socioconstructivisme. Un cadre théorique. Bruxelles : De Boeck Université,
- Joshua; G, Dupin. (1993).Introduction à la didactique des sciences et des mathématiques. Paris : PUF,
- Le Boterf, G. (1999) .De l'ingénierie de la formation à l'ingénierie des compétences, In traité des sciences et des techniques de la formation. Paris : Dunod
- Perrenoud, PH. (1996). Construire des compétences dès l'école. Paris: ESF.
- Perrenoud, PH.(1998) .De l'alternance à l'articulation entre théories et pratiques dans la formation initiale des enseignants. In Formation des maîtres et contextes sociaux : Paris. P.U.F.

Présenté par : Tidiane Bocar Diagona,
Inspecteur de français au MEN /RSE
Docteur à l'université de Nouakchott et
membre du GRELAF



L'Education des filles en Mauritanie



L'éducation des filles en Mauritanie est très complexe. Le caractère patriarcal de toutes les communautés culturelles mauritaniennes ne favorise pas son épanouissement.

Mais, fort de la foi islamique commune de toutes ses composantes nationales, l'éducation est un sacerdoce qui interpelle toutes les familles.

En effet, s'instruire est une recommandation divine au prophète Mohammed PSL et à l'ensemble de la Oumma ou communauté islamique.

Donc l'instruction religieuse est pérenne et obligatoire, pour une connaissance et une pratique saine des recom-

mandations divines.

Cela reflète à la fois les efforts aussi bien consentis par l'Etat mauritanien moderne que les familles en milieu traditionnel.

Deux types d'éducation émergent : L'école moderne et L'école traditionnelle islamique.

L'Etat a assuré en tout temps la sauvegarde de son sceau éducatif.

L'école moderne :

L'Etat mauritanien dans sa politique éducative a rendu l'enseignement de type moderne obligatoire pour tous ; sans aucune forme de discrimination de sexe, de couleur, etc.

C'est ainsi qu'une attention particu-

lière a été accordée à la scolarisation des filles et leur durée de rétention dans le système éducatif national en Mauritanie.

Pour ce faire, il fallait combattre beaucoup de mauvaises pratiques, de préjugés socio-économiques et culturels. Entre autres, le gavage, les mariages précoces, l'insécurité ambiante sur les chemins de l'école, etc.

Donc face à ces facteurs entravants, nous pouvons constater donc que l'Etat mauritanien a consenti d'énormes efforts pour améliorer l'accès des filles à l'éducation, malgré quelques préjugés persistants.



Plusieurs approches politiques ont contribué au rehaussement positif de l'augmentation du taux de scolarisation des filles au cours des dernières décennies.

Plusieurs programmes impliquant le Gouvernement et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), ont mis en œuvre plusieurs programmes pour encourager l'inscription des filles dans les écoles.

La lutte contre les préjugés

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées pour changer les mentalités obsolètes et promouvoir l'importance de l'éducation des filles et des programmes d'appui, de soutiens ou d'assistance scolaire.

Cela se caractérise par l'octroi de bourses scolaires ou des aides octroyées à certaines familles pour corriger ou lutter contre les inégalités socioéconomiques et éradiquer la pauvreté endémique.

Malgré tous ces efforts, les défis restent toujours énormes.

Le poids des traditions culturelles : Certaines communautés mettent en exergue leurs us et coutumes.

En effet elles continuent toujours de maintenir le statu quo de la femme objet sans aucune carrière en vue.

L'éducation des filles est limitée particulièrement en milieu rural pour encourager les mariages précoces.

D'autre part les conditions socioéconomiques, sont parmi les facteurs les plus entravants qui freinent le plus souvent les politiques de scolarisation des filles...

La pauvreté et l'enclavement des écoles ou leur éloignement ne contribuent pas à la promotion du genre.

Les familles peuvent être réticentes à investir dans L'éducation des filles, préférant miser le plus souvent sur la scolarisation des garçons.

Les infrastructures scolaires :

Il existe également un manque au niveau des infrastructures scolaires adéquates, comme des écoles accessibles à tous et désenclavées, et des installations de sanitaires appropriées et sécurisées.

L'insécurité : violence et harcèlement :

Les préoccupations liées à la sécurité des filles pour accéder aux centres éducatifs peuvent le plus souvent dissuader les parents à retenir leurs filles loin des établissements scolaires.

Conclusion

En Mauritanie, de grandes avancées significatives ont été réalisées dans l'éducation des filles.

Des efforts continus sont encore nécessaires pour ne pas compromettre les acquis réalisés dans ce sens.

La généralisation suscitée par l'engouement à scolariser les filles en ce troisième millénaire augure d'une prise de conscience nationale qui s'inscrit dans les objectifs durables de développement (ODD) de ce XXI^{ème} siècle.

Les autorités s'attèlent à surmonter progressivement les obstacles socio-culturels, économiques, et infrastructurels qui entravent ce dynamisme de la mondialisation de l'émergence et de la promotion du genre.

La collaboration entre le gouvernement, les organisations non gouvernementales et les communautés lo-

cales est essentielle pour garantir que chaque fille ait accès à une éducation de qualité.

Aujourd'hui tous les espoirs sont permis à travers la généralisation de la scolarisation des filles, loin des préjugés d'antan.

Pour que puisse s'opérer l'égalité des chances et de promotion, les filles sont présentes dans toutes les arènes éducatives.

Les trois objectifs de toute éducation étant, d'abord la scolarisation, ensuite la socialisation et enfin la qualification qui ouvrent à une compétence professionnelle au service de la Nation et de son développement.

Aujourd'hui, la présence des filles dans les services publics et privés est significative.

Les politiques consenties en ce sens ont favorisé et facilité son émergence et son épanouissement dans tous les secteurs de la vie publique.

Leur présence aux côtés des hommes est éloquente quant à leur ambition de réussite dans tous les rouages de la politique, de l'administration, de l'éducation, l'entrepreneuriat, de l'ingénierie, de la technique, de l'armée, de la police, etc.

Elles jouent un rôle dans le pays, à telle enseigne que toute fille éduquée et instruite est un véritable agent de développement.

Bibliographie

Delaroche Patrick, Parents, osez- dire non!, Albin Michel, Paris,1998, 250 pages.

Sittographie

<https://www.unicef.org/mauritania> : Accès à l'éducation des filles en Mauritanie.

<https://www.ons.mr>: portail des statistiques nationales de Mauritanie.

www.education.gov.mr: (MEN/RSE), plan sectoriel de l'éducation 2020-2030.

Dr Mohamed Ould Rabani
Docteur en didactique et planification de l'Education
Enseignant-chercheur à l'Université de Nouakchott
Directeur de composante doctorale



Le sort du bilinguisme en Mauritanie : Quelques propositions

Mots clés ;

Didactique, pédagogie, formateurs, intégrée, convergente, Mauritanie système, charte, réforme, méthodes, bilinguisme.

L'école doit être un moyen soudeur. Elle a été utilisée autrement ! Que ce soit en période du colonisateur, pratiquant la politique éducative opportuniste, ou après. Car les meneurs du Pouvoir après l'indépendance ont imposé eux aussi, un enseignement médiocre, fondé sur des décisions maladroites et quelque fois, injustes.

L'enseignement en Mauritanie doit répondre aux particularités et aux besoins de la Mauritanie, noire comme blanche et sans distinction tout en mettant en considération plusieurs paramètres. La politique éducative doit se tracer comme objectif, la mise en place d'un enseignement bilingue, riche en savoir et en savoir-faire, car, comme le dit Jean Pierre Cuq :

« La politique linguistique est définie par les choix qu'opèrent des autorités pour réguler les rapports entre une société et les langues qui la concernent. Une politique linguistique peut être nationale (...) internationale (...) ou régionale (...). Les paramètres historiques, politiques, économiques et idéologiques sont très importants pour la définition des politiques linguistiques. Pour être efficace, une politique linguistique doit être dotée d'un système de planification. » (Cuq, 2002 : 24)

Tel est l'objectif d'une société qui se veut moderne. Notre politique lin-

guistique, ne peut et ne doit en aucun cas, éliminer l'enseignement des langues mauritaniennes, si elle se veut nationale ! Cette politique doit, en tout moment, développer des nouvelles méthodes et techniques pour la promotion de l'arabe et du français; non comme langues enseignées mais comme langues d'enseignement. (MACKAY William, 1976, 25)

Tout en rappelant aux extrémistes et au chauvinistes des deux composantes ethniques mauritaniennes, que l'africanité tout comme l'arabité de la Mauritanie ne sont pas mises en cause, que la Mauritanie a sa particularité et que son enseignement doit aller de pair avec cette particularité. Qu'il n'échappe à personne, aujourd'hui, que derrière les mouvements des uns et des autres se cachent d'autres faits et intérêts personnels!

Plusieurs arabophones, non forcément bien préparés à leurs tâches ou formés hâtivement pour combler un vide, cachent leur manque de savoir ou de professionnalisme derrière la langue et la domination du français, en réclamant l'arabe et l'arabité totale du système.

De même pour les francophones, qui, derrière leurs revendications et leur combat pour le maintien du français, cachent un intérêt social et ethnique, surtout, celui de garder un dosage représentatif en recrutement, l'équivalent aujourd'hui de discrimination positive. L'élaboration d'un système éducatif unifié et harmonisé favorise l'égalité des chances.

Aujourd'hui, l'enseignement en Mau-

ritanie souffre de la politique et l'intérêt personnel des politiciens. Or l'enseignement doit répondre aux besoins et aux exigences de notre société et de sa structuration multiethnique et multiraciale. Il ne s'agit pas d'apprendre l'arabe pour plaire aux arabisants. Il ne s'agit pas non plus, d'apprendre le français pour plaire aux Français. Le français et l'arabe représentent pour le Mauritanien deux langues de travail qui véhiculent le savoir et la culture, à l'école, tout comme en presse. (QUF-FELEC Ambroise, 1999)

Elles sont aussi langues d'administration.

La promotion de l'arabe ne s'arrête pas à l'école moderne. L'enseignement traditionnel constitue et a toujours constitué un poumon permettant à l'arabe de respirer un nouvel air et de rester le cœur battant de la culture religieuse en Mauritanie. (OULD MOHAMED LEMINE Idoumou, 2005)

La majorité de ceux qui détiennent le savoir en arabe sont des anciens élèves des Mahadras. Plusieurs parmi les érudits, les cadis, les universitaires, les avocats, les Commissaires de Police, les journalistes sont des sortants de l'Institut Islamique de Nouakchott, école prestigieuse de la culture classique en Mauritanie, ouverte en premier lieu devant les étudiants issus des Mahadras

Ces Oulémas, ces cadis, ces avocats tentent, aujourd'hui par leur propre moyen, d'apprendre le français, nécessaire comme langue des sciences et de travail, nécessaire, aussi, comme langue d'ouverture. D'ailleurs ce



sont ceux qui refusent le français, qui s'inscrivent au CREL ou aux Alliances Franco-mauritaniennes pour l'apprendre !

Evoquant cette situation Bah Ould Zein s'étonne et affirme : « Il faut savoir ce qu'on veut ! » (Ould Zein, 1999).

La promotion du français ne constitue aucun problème pour la Mauritanie, bien au contraire, elle aidera au développement et au maintien des nouvelles techniques.

Parallèlement, l'arabe ne veut pas dire l'exclusion d'une grande partie de nos citoyens. La preuve en est que le français, malgré un long itinéraire permettant uniquement la promotion de l'arabe à l'école, n'a pu être éliminé. Le français était, toujours, présent en Mauritanie.

Car le choix réel des Mauritaniens, loin de toute idéologie politique ou autre, est l'instauration d'un vrai bilinguisme franco-arabe et arabo-français. La Mauritanie œuvre, aujourd'hui dans ce sens. Elle a opté pour le choix de bilinguisme, malgré les revendications des uns et des autres. Un bilinguisme où les langues de travail sont des langues d'enseignement. Un

bilinguisme où l'arabe et le français ont le statut respectivement, de langue nationale et langue véhiculaire d'enseignement scientifique. Les langues africaines ou langues mauritaniennes: wolof, Soninké et Poular occupent le statut de Langues Nationales.

Mais, quel arabe et quel français doit-on enseigner

L'arabe doit finir avec les méthodes classiques et encyclopédiques. Il doit être enseigné comme langue moderne avec des méthodes modernes. Ce qui permettra à l'enfant mauritanien, qui l'apprend comme langue de culture de l'aimer comme langue de culture. En français, il ne s'agit plus d'enseigner un français général ; il ne s'agit pas non plus d'enseigner un français langue seconde portant sur la présentation ou le voyage.

Il s'agit aujourd'hui d'enseigner un français qui constitue la deuxième langue, L2. L'objectif du FLE, dans ce cas, est d'amener l'enfant à apprendre les deux langues L1 et L2 en complémentarité, c'est-à-dire sans qu'elles se rejettent. L'apprenant pourrait s'épanouir dans son apprentissage entre les deux langues, lorsque l'apprentissage favorise le contact. C'est l'objectif

que se trace, aujourd'hui, la pédagogie intégrée et la pédagogie convergente. (BRUNO Maurer; 2007, 101)

Dans ce sens où cette méthode recommande la langue maternelle d'abord et suivre le même cheminement pour l'apprentissage de la deuxième langue. Car La pédagogie convergente fondée sur le principe qui consiste à « amener les enfants à une appropriation de la langue maternelle et ensuite leur permettre de suivre le même cheminement pour l'acquisition d'autres langues. » (WAMBACH M. 1995 18). Reste maintenant à savoir, comment faire de cette politique linguistique une réalité? Comment mettre en place un enseignement bilingue en Mauritanie, même si quelques difficultés existent déjà? La réforme du 13 avril 1999 valorise le français, par le statut de langue véhiculant les disciplines scientifiques, mais aussi l'arabe langue de culture. Elle l'est peut-être pour le Maure; mais pas obligatoirement, pour les Négro-mauritaniens même si elle est langue de religion pour les deux ! (Charte de la réforme éducative Mauritanienne, 1999, 5).

La nouvelle réforme encourage un plurilinguisme aussi.

Admettons, aussi, la volonté courageuse des Mauritaniens, d'unifier leur système éducatif et de surmonter le problème linguistique très compliqué en Mauritanie (Le long parcours de tâtonnement des réformes témoigne, de cette réalité), d'autres problèmes surgissent, cette fois-ci, sur le plan didactique et opérationnel :

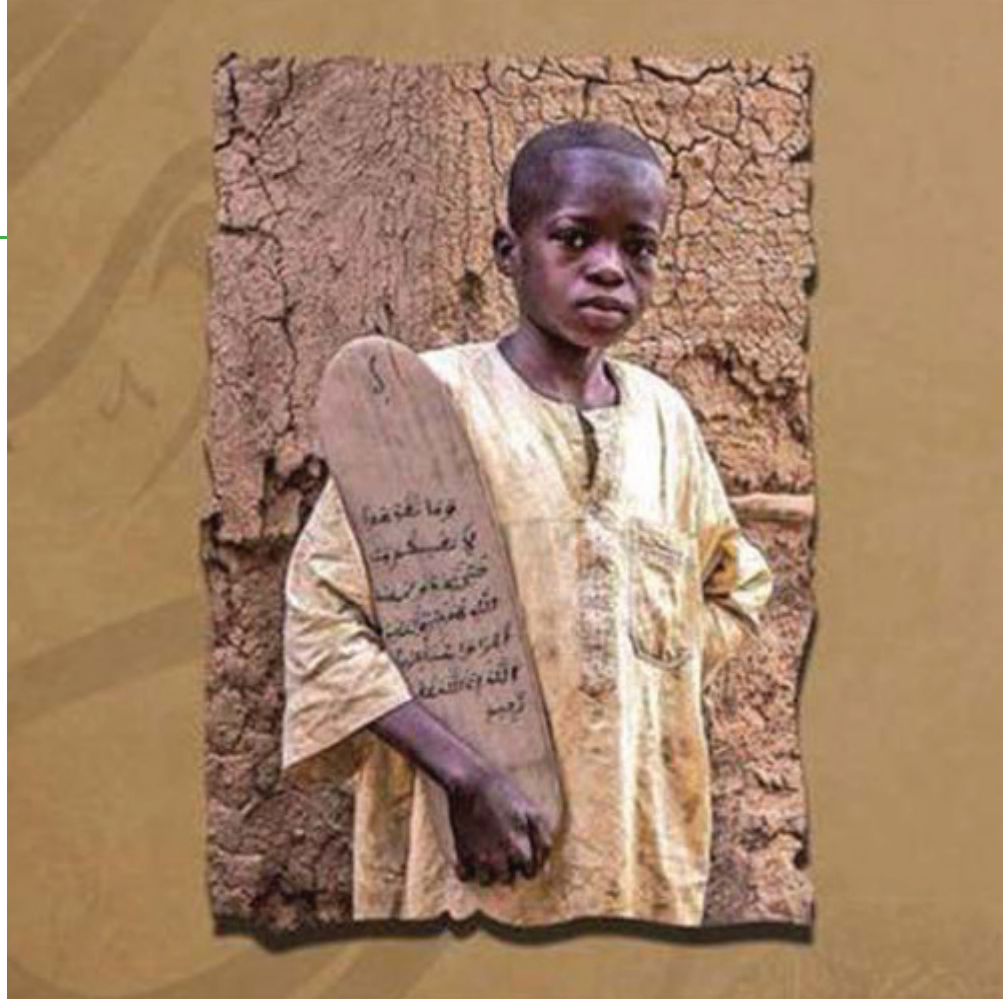
- La reconversion des professeurs arabophones de disciplines scientifiques, telles les sciences de la nature, les sciences de la physique, de la chimie et des mathématiques. Il faut faire appel aux formateurs de formateurs en Français Langue Etrangère (FLE), et en Français Langue d'Enseignement Scientifique (FLENS). La filière FLE de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, L'ENS, le Centre de Renforcement d'Enseignement des Langues (CREL) et l'Alliance Franco-mauritanienne doivent jouer un rôle majeur dans cette opération. (OULD CHEIKH Mohamed, 2007, 212)

Dans ce sens, et en attendant combler le vide en enseignants de français, la conjoncture actuelle nécessite un recrutement énorme parmi les enseignants de français et puisqu'ils sont en manque, le mieux c'est de faire appel à une assistance technique, Marocaine, Sénégalaise, Algérienne ou Tunisienne.

L'arabisation de l'école en Mauritanie était rapide grâce à une assistance technique Egyptienne, Syrienne, Iraquienne, Palestinienne ou Maghrébine. Le Sénégal et la Gambie ne l'ont-ils pas fait dans leurs écoles? leurs centres? ou leurs instituts arabophones?

A ma connaissance, plusieurs enseignants d'arabe Mauritaniens exercent à l'Institut d'Ibrahima Niass de Kaolack, d'autres à l'Institut de Cheikh Ahmedou Bamba de Saint Louis. En Gambie, idem, plusieurs enseignants Mauritaniens de disciplines arabes enseignent à Banjul.

Cette action nous paraît importante, non seulement dans la mesure où elle



aidera à instaurer un enseignement francophone rapide en Mauritanie, mais aussi elle renforcera les relations de collaboration et d'échanges culturels et pédagogiques avec nos confrères de la zone. Elle répond non seulement, à un besoin, mais de surcroît, elle renforcera les actions Sud-Sud et réduit des mentalités de méfiances et de réticences, quand il s'agit d'aide entre voisins. Surtout qu'actuellement, la Mauritanie n'a pas besoin de professeurs certifiés pour les niveaux élémentaires. Elle peut se contenter, en premier lieu, d'instituteurs formés en FLE .

Cette initiative aidera, certainement, les écoles privées en Mauritanie à recruter des enseignants compétents, au lieu de recruter, clandestinement, parmi les non diplômés.

L'enseignement en Mauritanie a tout d'abord besoin de superviseurs spécialistes en planification de l'Education. Les moyens énormes dégagés par l'Etat, n'ont jamais résolu les problèmes de l'Education et n'ont jamais servi au vrai sens du terme, l'école, C'est à dire: l'élève et l'enseignant.

Ils sont souvent restés entre les mains des gens, loin de l'école et son atmosphère, des gens qui par leurs décisions hâtives nuisent à l'école et l'ensemble du système éducatif. L'enseignement a donc besoin en premier lieu de Décideurs ayant confiance en eux-mêmes, des spécialistes qui connaissent bien le système et son fonctionnement, ses failles et ses fissures.

Car, il ne s'agit pas de prendre des décisions rapides et de charger son personnel administratif de les pratiquer et les généraliser, sans les expérimenter, comme l'ont fait toujours des personnes étrangères au système ; étrangères et par la voie des choses passagères. L'Education demande des Décideurs qui savent mais qui consultent aussi, pour se positionner sur un terrain solide et équilibré, afin de prendre des décisions productives. Cela ne pourra se faire que si les Décideurs de l'Education sèment un climat de collégialité et collaborent avec tout cet ensemble, constitué d'enseignants, de formateurs, d'éducateurs, d'étudiants et de parents d'élèves. Elaborer une politique éducative, solide, néces-



Bibliographie

1. BRUNO Maurer(2007) De la pédagogie convergente à la pédagogie intégrée Institut de la francophonie
2. CUQ J P 2002 cours de didactique du français langue étrangère et langue seconde Amazon
3. DUMONT, Pierre (1983), Le français et les langues africaines au Sénégal, thèse de doctorat, Karthala, 1983.
4. MACKEY William F (1976) Bilinguisme et contact des langues Klincksieck, 534 pages
5. OULD CHEIKH Mohamed Le bilinguisme en enseignement des langues Asis 2014
6. OULD YOURA, Abderrahim (1997), L'enseignement du français en milieu hassanophone de Mauritanie, système éducatif et difficultés d'appropriation de la langue, Thèse (doctorat unique). Université de Nice-Sophia Antipolus.
7. OULD ZEIN Bah (1995), Le français en Mauritanie, étude morphosyntaxique et lexicale. Thèse doctorale, Université de Provence Aix-Marseille 1, 545 p.
8. OULD ZEIN Bah et QUEFFELEC Ambroise (1999), La longue marche de l'arabisation, 11 pages.
9. OULD ZEIN Bah et QUEFFELEC Ambroise (1998), Le français en Mauritanie, EDICEF, Paris, 189 pages.
10. OULD ZEIN Bah, DIADIE Bâ et OULD MOHMED LEMINE Idoumou (2005), L'enseignement du français en Mauritanie. 19 pages 2005.
11. QUEFFELEC, Ambroise (1999), Le français langue africaine, Enjeux et atouts pour la francophonie, Publisud, 1999.
12. WAMBACH M 2004 Méthodologie des langues en milieu multilingue ACCT-CIAVER.

site de traiter avec le personnel enseignant avec le respect qu'il mérite. Car en enseignement, ce n'est pas la paye ou l'indemnité de rémunération qui compte. Il s'agit d'un comportement éthique vers l'enseignant et sa fonction.

Pour ce faire, il nous parait nécessaire en premier lieu de :

- 1- Choisir une équipe assistante constituée de spécialistes compétents dans le domaine de la planification de l'Education
- 2- Organiser des journées de réflexion sur l'enseignement en Mauritanie
- 3- Etablir une synthèse relative à ces journées
- 4- Tenir des réunions avec le staff du Ministère, les Chargées de Mission, les Conseillers, les Directeurs d'Etablissements Supérieurs et les Directeurs Centraux.
- 5- Faire un rapport relatif à ces réunions
- 6- Elaborer une synthèse commune résumant de manière succincte et globale la situation de l'enseignement en Mauritanie.
- 7- Etablir, selon cette synthèse, sa po-

litique éducative, sa planification et sa feuille de route portant sur les grands thèmes suivants, qui constituent les lignes de force de toute politique éducative :

- a- la planification et l'unification du système
 - b- la formation des formateurs
 - c- réviser les programmes et choisir les méthodes convenables et adéquates, tout en mettant en considération les moyens financiers relatifs pour réaliser ces projets.
- Ré départ.

Conclusion :

L'enseignement en Mauritanie nécessite aujourd'hui, une rénovation portant sur sa philosophie pédagogique sur la formation des formateurs, les programmes les méthodes d'enseignement les moyens et les mesures de suivi et d'accompagnement. L'école de la République doit concrétiser cette rénovation d'un enseignement creuset de la nation ou s'instaure un enseignement moderne et bilingue.